



Partage aide pour enfant handicapé

Par **gilles**, le **13/04/2011** à **17:52**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis 6 ans et nous avons la garde alternée de notre fille handicapée de 7 ans.

Nous partageons de façon équitable les allocations attribuées aux enfants Handicapés.

Suite à de gros travaux (installation d'une plate forme) dans ma maison pour ma fille j'ai dû demander avec l'accord verbal de ça maman la somme maximale des aides (10000€ bloqué pour 10ans).

Malgré ça bonne parole mon ex me demande aujourd'hui la moitié pour des travaux à faire chez elle.

Moi pour obtenir cette somme j'ai dû fournir des devis et un passage en commission au près de la MDPH et du fonds de compensation.

Ma question est vu que mon ex a déjà profité d'aide pour notre fille (équipement d'un véhicule) et que moi je ne lui ai rien demandé, est-ce que je lui dois $10000:2=5000$ -la moitié des aides qu'elle a déjà perçues? les 5000 comme elle me le demande? ou le montant de ces travaux : 2 ou rien?

Merci pour votre aide.

Gilles

Par **mimi493**, le **13/04/2011** à **18:08**

Que dit le jugement concernant la participation de chacun aux frais ?

Par **gilles**, le **14/04/2011** à **14:01**

Bonjour,

il est indiqué "l'accord de chacun des parents pour que les frais concernant l'enfant soient partagés par moitié ; et que les parties s'accordent sur le partage par moitié des prestations et avantages familiaux ou fiscaux auxquels la présence de l'enfant ouvre droit ; ... ; chaque partie supportera la charge de ses propres dépens".

Merci.